



L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 avril à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Marie-Odile ANTIGNAC, Pascal PATE, Audrey PREGET, Camille COMIN.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne BOUDES est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention avec Hérault Energies
- Fongibilité des crédits

Accepté à l'unanimité

Convention avec Hérault Energies :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence investissement sur les installations d'éclairage public avec le syndicat Hérault Energies, propose de signer la convention relative aux travaux de remplacement de 46 points lumineux dans le cadre de la 2^{ème} tranche de renouvellement du parc de la commune.

Le montant total de cette opération est estimé à 33 990,00 € dont 948,56 € à la charge de la commune.

Voté à l'unanimité.

Fongibilité des crédits :

Depuis la mise en place de la nomenclature M57 en comptabilité, le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal adopte la délégation à l'unanimité.

Compte de gestion 2023 :

Monsieur le Maire expose le compte de gestion, il présente le résultat suivant :

Reprise résultat antérieur :

- Investissement : - 7 984,56 €
- Fonctionnement : 644 472,47 €

Résultat de l'exercice 2023 :

- Investissement : - 33 664,85 €
- Fonctionnement : - 53 730,26 €

Résultat de clôture 2023 :

- Investissement : - 41 649,41 €
- Fonctionnement : 590 742,21 €

Approbation du compte administratif 2023 :

Exposé par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, adjoint délégué aux finances, le Compte Administratif 2023 présente le résultat suivant :

INDICATEURS	EXERCICE PRECEDENT 2022	EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLOTURE 2023
Investissement	- 7 984,56 €	- 33 664,85 €	- 41 649,41 €
Fonctionnement	644 472,47 €	- 53 730,26 €	590 742,21 €
TOTAL	636 487,91 €	- 87 395,11 €	549 092,28 €

Il est proposé l'affectation de résultats suivante :

- Section de fonctionnement
A l'article 002 590 742,21 €
- Section d'investissement :
A l'article 001 : 41 649,41 €

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2023 :

Présenté par Monsieur Ascencio FERNANDEZ, le Conseil Municipal fait l'examen des comptes des différentes sections :

Le total du budget primitif est de :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
SECTION INVESTISSEMENT	138 629,54 €	138 629,54 €
SECTION FONCTIONNEMENT	1 253 442,21 €	1 253 442,21 €

Le budget est alors soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Achat d'une tondeuse :

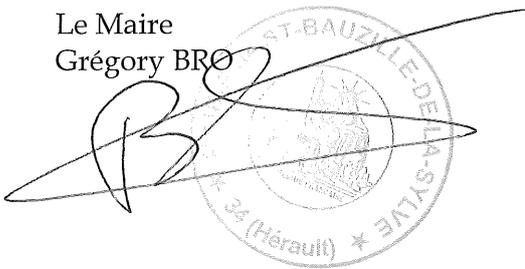
Monsieur le Maire rappelle que notre tondeuse est très ancienne, souvent en panne et qu'il devient difficile de la réparer et de trouver les pièces de rechange.

Il propose au conseil le devis de l'entreprise Brantome Motoculture pour une tondeuse d'occasion, vendue révisée et avec garantie.

Accepté à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h40

Le Maire
Grégory BRØ



La secrétaire de séance
Anne BOUDES